

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Est

Titre de la résolution

Affectation du bâtiment de la Rue de Monruz 2

Auteur-e-s de la résolution

Jonathan Salvi

Destinataire-s de la résolution

Commune de Neuchâtel

Date et lieu

Le 27.09.23, Neuchâtel

Commentaires

Texte de la résolution

Le bâtiment de la Rue de Monruz 2 est abandonné depuis maintenant de nombreuses années. Rien n'y est fait, il est laissé tel quel sans mouvement apparent et sans réel projet de transformation ou d'utilisation à ma connaissance.

Quelle est la position de la ville à ce sujet ? Pourquoi un bâtiment si grand reste-t-il vide si longtemps et n'est-il pas possible d'en faire quelque chose pendant ce temps ? De nombreux artistes, collectifs d'artistes sont en constante recherche de lieux de travail et d'exposition, pourquoi ne pas initier un espace de création ? Ou des espaces pour les associations, les rencontres entre habitants, le partage de connaissances par des ateliers, etc.

Annexe(s) éventuelle(s)